

École primaire Jean Grosfilley

Place du 11 novembre

25220 NOVILLARS

Téléphone : 03.81.57.01.93

Numéro administratif de l'école : 025 11646D

Procès-verbal du Conseil d'École du 1^{er} trimestre jeudi 20 octobre 2022 , 17h30-19h30

Conseil d'école réuni en date du jeudi 20 octobre 2022 de 17h30 à 19h30 sous la présidence de M.Yvan THÉVENET, directeur de l'école, la secrétaire de séance est Me CAPPELLI.

Présents :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, Mme BAÏRI,

Monsieur le conseiller aux affaires scolaires, M. GUILLEMIN

Mesdames les représentantes de parents d'élèves, Mesdames BOURGAULT, LANDO, PHILIPPE, REY--SERRA, RICHARD, SHERPA

Mesdames et Monsieur les enseignants, Mesdames BUCHER, CAPPELLI, COLARD, FLORENTZ, PETOLAS

Madame la directrice du péri-scolaire, Me GRANDVIENNOT

Excusés :

Monsieur le DDEN, M. PERNIN

Monsieur le Maire de la commune de Novillars, M. LOUIS

Mesdames CARRY, TORTEY et Monsieur CRETIN, enseignants

Madame la psychologue scolaire, Me GARCIA, Madame la maîtresse E, Me AVILES

Mesdames TERREAUX, MORGADINHO représentantes des parents d'élèves

Mesdame l'AESH, Me POUSSIÈRE

Mesdames les ATSEM, Madame GERMAIN, Madame PELCY

*Approbation du procès-verbal du conseil d'école n°3 du 24/06/2021.

Ordre du Jour

1/ Rôle et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école.

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- les actions pédagogiques et éducatives
- l'utilisation des moyens alloués à l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- l'hygiène scolaire, ...

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations : les délibérations seront votées à main levée, adoption de ce mode de scrutin à l'unanimité.

Les réunions du Conseil d'école ont lieu une fois par trimestre, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de participer en cas de vote.

2/ Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 7 octobre 2022 par correspondance avec un taux de participation de 55,45 %. (*années précédentes : 55,45% en 2021-2022*)

Les parents présents ce soir ont donc été élus et sont représentants de parents d'élèves jusqu'aux prochaines élections (*octobre de l'année prochaine*).

Parents élus :

Titulaires	BOURGAULT Carine	LANDO Aurélie	REY—SERRA Patricia
	RICHARD Anne-Sophie	PHILIPPE Adeline	SHERPA Laurence
Suppléants	MORGADINHO Amandine	TERREAUX Lucile	

Le vote par correspondance est renouvelé par vote à l'unanimité et sera retenu pour les élections 2023-2024.

Le vote à distance sera mis en place dès que possible. Dans le cas d'un vote à distance proposé : le conseil d'école se prononcera. Me COLARD intervient pour signaler que certains parents n'ont pas pu voter en raison du délai d'acheminement postal.

3/Effectifs 2022-2023 et organisation pédagogique

Nous accueillons en cette rentrée Madame CARRY (CM1), Me TORTEY (CM2 les lundis + 1 jeudi/3, CM1 les mardis). Me TORTEY est actuellement en arrêt maladie, remplacée par Me FLORENTZ (titulaire remplaçante rattachée à notre école).

L'école compte 132 élèves à ce jour, répartis comme suit :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
16	14	21 (22 à/c 07/11)	12	10	20	18	21	132 (133 à/c 07/11)

Organisation pédagogique :

Me PETOLAS	Me COLARD
16 PS + 10 MS = 26	4 MS + 21 GS = 25 (26 à/c 07/11)

Classe de CP-CE1 Me CAPPELLI	Classe de CE2 Me BUCHER	Classe de CM1 Me CARRY	Classe de CM2 M. THÉVENET
12 CP + 10 CE1 = 22	20 CE2 = 20	18 CM1 = 18	21 CM2 = 21

Autres personnels dans l'école :

*une enseignante Me TORTEY (en position de congé maladie, remplacée par Me FLORENTZ) assure le complément de service de Me CARRY et M. THÉVENET

*un enseignant, M. CRETIN, assure le complément de service de Me CAPPELLI

*une AESH Me POUSSIÈRE, (*Accompagnant aux Élèves en Situation de Handicap*) intervenant auprès d'un enfant porteur de handicap.

*deux ATSEM (*Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*) Mesdames GERMAIN et PELCY.

*une enseignante spécialisée pour un élève en situation de handicap (intervention ponctuelles, 2 demi-journées/semaine).

*une psychologue scolaire, Me GARCIA qui intervient dans l'école sur demande des enseignants ou des familles.

*une maîtresse spécialisée (maîtresse E), Me AVILES qui intervient auprès des élèves en difficulté.

4/Règlement intérieur de l'école

-modifications envisagées :

- rubrique ACCES A LA COUR ET AUX LOCAUX SCOLAIRES, §3 : changer « bicyclettes » par « deux roues » pour inclure trottinettes, adoptée à l'unanimité.
- rubrique HYGIENE ET SECURITE : ajouter « Toute captation vidéo, audio ou photographique est interdite sans autorisation explicite », adoptée à l'unanimité.
- Rubrique EN RECREATION : ajouter « L'équipe pédagogique peut sans préavis interdire les jeux générant des conflits (cartes « Pokémon », billes, ...) ou des situations dangereuses. », adoptée à l'unanimité.
- Me COLARD demande si l'interdiction de tours de cou peut être ajoutée au règlement intérieur. Cette demande n'a pas été adoptée. En revanche, il est mentionné aux parents d'élèves qu'un tour de cou doit être ajusté. Il est souhaitable de ne pas faire porter aux enfants des tours de cou lâches, qui s'apparentent à une écharpe.

-Lecture est faite du règlement intérieur.

-Adoption : Le règlement intérieur est donc adopté à l'unanimité. Il sera distribué dans les familles, affiché dans les classes et au panneau à l'entrée de l'école.

5/Projet d'école

Le projet d'école 2018-2021, validé par Monsieur le Directeur d'Académie, est d'actualité encore cette année.

Notre projet d'école porte sur le Soutien au Comportement Positif :

* Axe 1 : Assurer un parcours de réussite à chaque élève : améliorer le bien-être à l'école, favoriser le respect de chacun

* Axe 2 : Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire : assurer une progression des apprentissages

* Axe 3 : Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente : assurer le suivi éducatif de chaque élève

Il reste à travailler sur le logo d'école dans le courant de l'année scolaire.

Une réflexion sera entamée en cours d'année pour aboutir à une ébauche/proposition de nouveau projet d'école dans le cadre de la démarche « Notre École, Faisons-la Ensemble » du Conseil National pour la Refondation.

La présentation du dispositif est faite par le Directeur. L'équipe éducative se prononcera en cours d'année scolaire sur la participation de l'école et l'opportunité d'une concertation, ses modalités.

6/Sécurité : exercice incendie, exercice PPMS, plan vigipirate

* Exercice incendie :

Le premier exercice incendie s'est déroulé le **jeudi 13 octobre 2022**.

- Deux exercices distincts ont été réalisés : dans le bâtiment maternelle à 10h15 et dans le bâtiment élémentaire à 9h55, les élèves sont informés en amont.
- L'ensemble des personnels (élèves et enseignants) a été évacué (sortie du périmètre scolaire) :
 - Bâtiment maternelle : 1mn10 appel terminé
 - Bâtiment élémentaire : 1mn40 appel terminé

L'exercice s'est déroulé sereinement, aucune panique chez les plus petits.

Un incident technique a été relevé : un boîtier d'alarme s'est révélé défectueux dans le bâtiment élémentaire. L'agent technique est immédiatement intervenu après remontée de l'information au secrétariat de mairie. Les mesures ont été prises pour corriger ce défaut.

Il a été observé qu'un enfant chaussé de claquettes a eu beaucoup de mal à quitter sa classe car il a perdu ses chaussons à plusieurs reprises, dont une sur le seuil de la porte de classe, empêchant ses pairs de passer.

Un rappel sera fait par l'enseignante à la famille afin que l'enfant soit pourvu de chaussons fermés, tenant aux pieds comme demandé sur la liste des fournitures de rentrée.

Madame COLARD demande le dégagement du couloir entre salle motricité maternelle et garage.

Demande est faite à la municipalité d'installer une signalétique de Point Rencontre sur le lieu du regroupement des classes élémentaires évacuées (parvis entre boîtes à lettres et médiathèque).

* Exercice PPMS : Le premier exercice PPMS alerte attentat-confinement dans les classes aura lieu lundi 7 novembre 2022 à 9 heures 50 pour les classes élémentaires et 10 heures 20 pour les classes maternelles.

Un exercice PPMS évacuation sera réalisé prochainement.

Quelques points à améliorer pointés au cours de l'année scolaire 2021/2022 font l'objet d'adaptations :

- l'enseignante rassemble et installe les enfants, les ATSEM se chargent d'éteindre les lumières des communs (couloirs, toilettes), de fermer les volets couloirs et toilettes (classe MS/GS).
→ Madame COLARD demande qui prend le relais après 15 heures 30 car ATSEM n'est plus dans les locaux.
- Une oblitération des hublots porte extérieure et couloir est à prévoir pour la classe de MS/GS.

Points restants à travailler :

- La classe de PS/MS ne possède pas de volet pour la porte vitrée donnant sur l'extérieur ; outre la question de sécurisation de ce point d'entrée se pose le problème de l'éclairage naturel qui inonde la classe (les enfants sont alors très visibles).
- Une réflexion sur un moyen de communication entre les deux bâtiments est menée : un test lors de pré-rentrée a montré que la sirène dédiée PPMS n'est pas entendue depuis les classes maternelles. La municipalité a contacté le prestataire pour la pose d'une seconde sirène, intérieure au bâtiment maternelle. Une modification des messages diffusés par les sirènes est envisagée avec le prestataire car incompréhensibles.

Un exercice PPMS national sera réalisé au cours de la prochaine période. Les modalités sont encore à définir.

* Plan vigipirate :

Le plan vigipirate est toujours d'actualité dans les établissements scolaires. Les portes d'entrée sont fermées à clé.

L'enceinte scolaire est désormais close en permanence. Un accès sécurisé a été installé par la pose d'une gâche électrique sur le portail principal avec visiophone. L'ouverture est désormais commandée par un terminal installé dans le couloir du bâtiment élémentaire. Prochainement l'ouverture pourra être commandée par une application installée sur le téléphone portable du directeur.

Un rappel des horaires de l'école est fait à toutes les familles d'enfants scolarisés à l'école Jean Grosfilley, les retardataires doivent sonner et perturbent les enseignements lorsqu'il faut ouvrir le portail d'accès à plusieurs reprises entre 8 heures 30 et 9 heures.

Une vigilance sera portée à la fermeture du portillon attenant à la salle de restauration.

7/Demandes de subventions municipales pour l'année 2022/2023

En préambule, le président de séance adresse ses remerciements à la municipalité pour les avancées notables en ce qui concerne les équipements pour l'école, la qualité des échanges municipalité-école, l'engagement et soutien matériel lors des diverses actions mises en place (soutien lors de la course ELA + goûter enfants, accès salles et soutien financier pour des actions futures -danse - , ...).

Nous remercions également le personnel municipal pour l'installation de la banderole ELA.

Il est rappelé que les subventions de la mairie fonctionnent en année civile et non scolaire.

Maternelle	Élémentaire
Crédit fournitures scolaires : 20€ par élève (utilisable jusqu'au 31/12 de l'année en cours)	
Subvention coopérative : 17€ par élève	
	Crédit papiers : 100 ramettes : insuffisant (en particulier pour les impressions de direction : info parents + covid) estimation des besoins env 150 ramettes
Crédit pédagogie : 300€ / classe soit 600€	
Crédit Noël : 100€ / classe soit 200€	Crédit Noël : 100€ / classe soit 400€
Crédit renouvellement mobilier et coins-jeux : 500€ soit 250,00€/classe	
	Crédit bus : 1000€ (ou 8 bus par année)
Crédit sortie de fin d'année : 1/3 du prix (bus + entrées) de la sortie de fin d'année	Crédits Subvention exceptionnelle pour achat de Manuels : 1500€.
Crédit direction : 150€ (+ 200 timbres pour envois courriers aux familles : utilisation du reliquat important)	
Nouvelles demandes : Madame COLARD et Me PETOLAS sollicitent la municipalité pour une sortie cinéma + une sortie Les2Scènes pour transports et entrées Madame PETOLAS sollicite la municipalité pour réassortiment de draps couchettes sieste des PS	Nouvelles demandes : aides au financement d'intervention d'associations sportives : tennis, judo = 360). Club de football souhaite se rapprocher de l'école pour proposer des actions : à suivre

Le coût des matériels ayant très nettement augmenté, ces crédits sont de plus en plus difficiles à tenir si on veut maintenir des frais de fournitures de rentrée à charge des familles raisonnables, si on veut conserver la possibilité de renouvellement des ou-

vrages pédagogiques. De nombreuses écoles sollicitent les familles pour la coopérative scolaire en élémentaire : solution non retenue par soucis d'équité envers les familles.

Les enseignants demandent à la municipalité d'étudier une augmentation des budgets accordés pour fournitures scolaires + subvention coopérative scolaire (actuellement 37,00€/enfant).

Les enseignants élémentaire demandent également une augmentation du budget crédits pédagogiques pour atteindre 550,00€/classe comme les classes maternelles (300,00€ + 250,00€=550,00€).

Attribution de badges ouvrant le portail principal : chaque enseignant + AESH dispose d'un badge

8/Bilan financier

- nous remercions la municipalité pour son engagement financier à nos côtés

-Coopérative scolaire : deux comptes d'école existent : une coopérative pour les classes maternelles et une coopérative pour les classes élémentaires.

Maternelle : 1744,93 €

Élémentaire : 1423,57 € au 1^{er} septembre 2020.

9/Travaux et matériels :

Les membres du Conseil d'École remercient la municipalité pour

- l'installation du système de sécurisation d'accès à l'école (gâche électrique et visiophone)
- divers aménagements en direction de la sobriété énergétique et économique : robinets type presto + cellule détection éclairage sous le préau
- l'achat d'enceinte pour la classe de PS/MS, de lecteurs DVD nomades, tables et chaises pour les classes élémentaires, fourniture de masques (à destination des enfants), gel hydroalcoolique, tabouret à roulettes classe PS/MS).

Demandes de travaux/matériels :

Bâtiment Maternelle	Bâtiment Élémentaire
<p>Demande de la réalisation d'un préau : la municipalité devait se rapprocher des enseignantes des classes maternelles pour un choix d'implantation possible. →concertation entamée avec enseignantes classes maternelles</p> <p>Me Colard réitère sa demande de changement de volets qui lui sont difficiles à ouvrir le matin</p> <p>Quels aménagements possibles pour fermer avec volets la classe de TPS/PS/MS ?</p> <p>Pose d'une sirène PPMS intérieure (→prestataire contacté)</p> <p>classe MS-GS : Me Colard demande des tables à casier supplémentaires et les chaises adaptées à la bonne hauteur</p> <p>revoir toilettes PMR bâtiment maternelle (fuite + chasse d'eau défectueuse)</p> <p>Prévoir sécurisation escalier secours salle arts plastiques élémentaire (garde-corps permettant à un enfant de glisser et chuter)</p> <p>envisager moyen empêchant l'accès à ces escaliers pour les enfants des classes maternelles au cours des récréations</p>	<p>Câblage internet à revoir dans la classe de Me CARRY, CM1.</p> <p>vérifier volet porte (donnant sur extérieur) salle BCD élémentaire</p> <p>fourniture d'un téléphone portable pour la direction (commande en cours d'acheminement)</p> <p>pose d'un système de fermeture autonome du portail + sabot de maintien aux horaires entrées et sorties</p> <p>modification tonalités et messages d'alerte sirène PPMS (→prestataire contacté)</p> <p>fermeture porte d'entrée bâtiment élémentaire</p> <p>demande d'une étagère pour stockage papier dans cagibi salle d'arts plastiques (ronde) (→aménagement prévu au cours des vacances d'automne)</p> <p>installation cellule détection éclairage dans les toilettes élémentaires (à voir pour couloir si judicieux avec PPMS confinement).</p> <p>Panneau Point Rencontre, évacuation PPMS</p>

10/ Vie de l'école (projets, actions des parents d'élèves, sorties, interventions, ...)

RASED : L'école de Novillars dépend du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) du secteur de Roulans composé d'un psychologue scolaire (Me GARCIA) et d'une maîtresse spécialisée E (Me AVILES).

Me AVILES interviendra auprès de groupes d'élèves fragiles (hors la classe). Le cycle 2 est une priorité pour ce début d'année. Elle interviendra également en classe de CM2 pour des évaluations demandées par l'enseignant de CM2 dans le cadre d'élaboration de dossiers d'orientation.

Evaluations CP et CE1 : Les évaluations CP et CE1 ont été passées en septembre. Les résultats ont été transmis aux parents.

Utilisation du Dojo novillarois : un projet de cycle judo est en cours d'élaboration. L'utilisation du dojo sera demandée en Mairie lorsque le projet sera abouti (seconde période de l'année?).

→ Demande d'accès au Dojo Novillarois durant le temps scolaire pour les classes.

PROJETS MIS EN PLACE OU ENVISAGÉS POUR L'ANNÉE 2022/2023 :

- ✓ **Course ELA** : L'École Primaire a participé activement cette année à l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie » ainsi qu'à la dictée ELA. ELA est une association initiée par Z. Zidane apportant son aide dans la lutte contre les leucodystrophies par un soutien aux recherches médicales et aux familles (maisons des parents par ex). La course et la dictée ont pour finalité de d'agir pour une cause (en courant) et de sensibiliser par un texte de circonstance (avec la dictée).

Les élèves des classes élémentaires ont couru dans le parc Huchard. Les quatre classes participant à la course ont 1220 tours, représentant une distance totale parcourue de 491,2 km. De plus les enfants ont participé à une collecte de dons en faveur de l'association ELA. Un ticket de remise est établi à chaque donateur.

Une subvention de la mairie est associée à notre action par le versement d'une subvention directe à l'association de 300,00€.

La municipalité a financé une collation pour les enfants ayant participé.

Nous remercions chaleureusement :

- ✓ La municipalité est remerciée pour la mise à disposition du parc.
- ✓ Tous les participants qui nous soutenus financièrement ou par leur présence permettant une organisation en toute sécurité de l'événement (par leur présence au long du parcours)
- ✓ Les personnels communaux qui ont aidé à l'installation de la signalétique, ont assuré la logistique « goûter » sont également vivement remerciés.

→ **Sorties piscine** : aucun créneau n'a été attribué à notre école en début d'année. Ensuite un créneau a été proposé suite à un désistement. Ce créneau horaire est le vendredi après-midi de 15h10 à 15h55 ... Le temps de passage aux vestiaires puis du retour en bus à cette heure de pointe ne permet malheureusement pas d'y accéder.

→ un représentant de parents d'élèves suggère une demande à la municipalité de Baume Les Dames pour obtenir un créneau piscine avec enseignement lors des beaux jours du printemps 2023, si des créneaux d'apprentissage destinés aux scolaires existent.

→ **Intervention judo** : un projet avec Monsieur Robin BOUCARD pour des interventions auprès des classes est en cours d'élaboration. Le financement de ces interventions est à préciser (nous nous rapprocherons des partenaires habituels, mairie, Association parents d'élèves). Un devis nous est parvenu : 360,00€/classe de PS à CM2, pour les classes le désirant.

→ **Intervention danse** : le projet danse est reconduit avec le même intervenant. Le devis s'élève à 900,00€ pour les classes CP à CM2 et 300,00€ pour les classes PS à GS. Nous solliciterons l'association LPZN pour une aide. Le crédit « Noël » élémentaire de 100,00€/classe sera dédié à ce projet. Le bouclage du budget sera affiné (mairie, coop ...).

- **Intervention tennis**: un projet avec le TCRN (Tennis Club Roche Novillars) est en cours d'élaboration pour offrir un cycle d'apprentissage aux enfants. Selon la formule envisagée une aide de la ligue est possible (dispositif « De la cour aux cours » : prêt de matériel gratuit aux écoles ou Intervention Éducative par enseignant salarié du club (entre 20 et 25€/heure avec 200,00€ d'aide de la FFT).
- **Livre élu** : deux classes y participent cette année : les classes de Mes Cappelli et Bucher.
- **Super journée, Chalezeule** : projet porté par la responsable de la médiathèque de Novillars.
L'association MJC - **Maison des Jeunes et de la Culture Centre social Palente les Orchamps** organise entre le mois d'octobre 2022 et le mois de juin 2023 une saison d'activités/actions autour du livre Jeunesse.
Elle a initié un projet-action, intitulé la « Super Journée » décentralisé à Chalezeule, en concertation avec les bibliothèques de secteur. Elle sera préparée dans les classes avec le soutien des bibliothécaires des trois communes, et avec la Compagnie CNEPUK (qui interviendra trois fois dans chaque classe au cours de l'année scolaire).
Les élèves rencontreront les auteur.e.s/illustrateurs, illustratrices lors de la Super Journée elle-même. Celle-ci aura lieu le vendredi 2 juin à Chalezeule.
Le point d'orgue de cette action est une représentation théâtrale par classe. Chaque classe racontera, dans son entièreté, l'histoire qu'elle aura choisie et travaillée durant l'année scolaire.
NB :Le spectacle sera ouvert à tous les élèves participants, mais également à un public plus large —familles, habitants des trois communes —.

À cette fin, un partenariat est mis en place entre l'association et les Communes de CHALEZEULE, NOVILLARS et THISE, qui participeront à ce projet. La municipalité s'engage dans le projet avec un coût de 435€ à sa charge.

- Projet « Les 2 scènes », **école au cinéma** : 8/12/2022 (PS/MS+MS/GS), 8/12/2022 (CM1+CM2), 16/05/2023 (CP/CE1+CE2)
- **Projet verger** en collaboration avec la municipalité, toute l'école est concernée. Pour des raisons techniques d'implantation, le projet est ré-évalué.
- poursuite du **fonctionnement SCP pour toute l'école**
- **projet « des œuvres à l'école » avec le soutien de la DSDEN25 et de l'ASCAP** : l'école a émis le souhait de reconduire cette expérience appréciée des élèves, de la communauté éducative et des visiteurs.

Il est rappelé que l'association de parents d'élèves, qui soutient activement les divers projets, a besoin de bonnes volontés pour fonctionner et que toute aide est précieuse !

Projets de cette année : ventes diverses alimentaires, de sapins, marché de Noël prévu le 04/12/2022 ...

→ la date paraît très précoce pour les enseignants des différentes classes. Réflexion sera menée pour choix plus tardif l'an prochain.

11/Questions diverses

- le brossage des dents va-t'il revenir dans les écoles pour les enfants déjeunant à la restauration scolaire ?
→ Madame GRANDVIENNOT précise que, renseignements pris, le brossage des dents n'est plus de rigueur 3 fois/jour.
- Transmission du PV du Conseil d'école : les personnes présentes au conseil d'école consentent à recevoir le procès-verbal par messagerie électronique. Le procès-verbal est également affiché à l'entrée de l'enceinte scolaire (panneau d'informations) et consultable sur le site internet de la mairie de Novillars.
- Dates des prochains conseils d'école : jeudi 02 MARS 2022 à 17 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.

Mme CAPPELLI, secrétaire de séance

M. THÉVENET, Président de séance


